

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin. L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du foyer communal Jean Moulin, plus spacieuse que la salle de la mairie, et qui permet ainsi de respecter au mieux les distanciations physiques

**Date de la convocation**

16/09/2022

**Date d'affichage**

16/09/2022

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** M. René BONNET

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

**Absents excusés :** Mme Olivia DEVOS  
Mme Fanny LE GALLO  
M. Julien PICHOT

**Objet de la Délibération :**

**CONVENTION POUR UN REGROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT INTEGRANT LE RESEAU PLUVIAL**

Délibération n° 2022\_83

Le Conseil Municipal a reçu communication du projet de convention de groupement de commandes relative au schéma directeur d'assainissement (avec volet patrimonial et plan de zonage intégrant le pluvial) adopté par la CCPEIF.

Cette convention permet aux communes d'avoir la possibilité de valider ou non la tranche optionnelle relative au « volet pluvial ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention qui permettra de valider ou non, la tranche optionnelle après avoir eu connaissance des éléments chiffrés pour la gestion du réseau pluvial communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

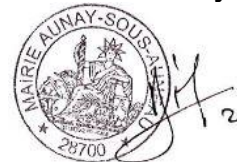
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative au schéma directeur d'assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 27/09/2022
- L'affichage en Mairie le : 27/09/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 27/09/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*

**Pour extrait certifié conforme, Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**